



**Conseil économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/162
4 septembre 2000

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**
(Soixante-neuvième session,
Genève, 13-17 novembre 2000)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION¹

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 13 novembre 2000, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes
 - a) État de l'Accord TRANS/WP.15/2000/1/Rev.1
 - b) Protocole d'amendement de 1993
 - c) Accords particuliers TRANS/WP.15/2000/2
 - d) Notifications en application du marginal 10 599 TRANS/WP.15/2000/13
3. Restructuration de l'ADR TRANS/WP.15/159/Add.1
à Add.12 et rectificatifs

¹ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

TRANS/WP.15/AC.1/80/Add.2 à
Add.9 et rectificatifs

TRANS/WP.15/161/Add.1

4. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions diverses

TRANS/WP.15/2000/5
TRANS/WP.15/2000/6
TRANS/WP.15/2000/7
TRANS/WP.15/2000/8
TRANS/WP.15/2000/11
TRANS/WP.15/2000/14
TRANS/WP.15/2000/16
TRANS/WP.15/2000/17
TRANS/WP.15/2000/18

b) Véhicules-citernes

TRANS/WP.15/1999/15
TRANS/WP.15/1999/33
TRANS/WP.15/1999/48
TRANS/WP.15/1999/49
TRANS/WP.15/1999/51
TRANS/WP.15/2000/4
TRANS/WP.15/2000/9
TRANS/WP.15/2000/12
TRANS/WP.15/161/Add.2

c) Partie 9 de l'ADR restructuré

TRANS/WP.15/2000/15

5. Sécurité dans les tunnels routiers

TRANS/AC.7/2

6. Accord européen relatif au transport international des marchandises
Dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

ECE/TRANS/ADN/CONF/10
et -/Add.1
ECE/TRANS/133

7. Programme de travail

8. Elections

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

Emploi du temps provisoire :

Lundi 13 novembre 2000:	Points 1, 2 et 3
Mardi 14 novembre 2000:	Points 3, 4 a)
Mercredi 15 novembre 2000:	Points 4 b), 4 c), 5
Jeudi 16 novembre 2000:	Points 3 et 6 à 9
Vendredi 17 novembre 2000:	Point 10

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

Trente-cinq États de la CEE sont Parties contractantes à l'ADR. La liste des autorités compétentes et leurs coordonnées figurent dans le document TRANS/WP.15/2000/1/Rev.1.

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 24 États contractants au Protocole mais les onze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ukraine et Yougoslavie.

c) Accords particuliers

La liste récapitulative des accords particuliers n'est publiée qu'une fois par an (TRANS/WP.15/2000/2). Les Parties contractantes à l'ADR sont informées trimestriellement des nouveaux accords et des révocations. Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) peuvent être obtenues par INTERNET

<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm> .

- d) Notifications en application du marginal 10 599

Une nouvelle notification a été communiquée par l'Espagne (TRANS/WP.15/2000/13).

3. Restructuration de l'ADR

La liste des textes adoptés (documents TRANS/WP.15/159/Add.1 à -/Add.12 et TRANS/WP.15/AC.1/80/Add.2 à -/Add.9 figure dans le document TRANS/WP.15/161/Add.1, qui comprend également les modifications éventuelles. Le tableau A du chapitre 3.2 sera diffusé par le secrétariat après la session de la Réunion commune RID/ADR/ADN qui se tiendra à Berne du 11 au 15 septembre 2000. Le Groupe de travail devrait approuver définitivement les textes préparés par le secrétariat sur la base de ses décisions antérieures. Le secrétariat s'efforcera de publier un texte consolidé des textes adoptés sous forme de document informel.

Par ailleurs un groupe de travail devrait se réunir en septembre 2000 à l'invitation du gouvernement de l'Allemagne pour proposer un nouveau modèle de certificat d'agrément des véhicules (voir TRANS/WP.15/161, para. 66).

4. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions diverses

TRANS/WP.15/2000/5 (Allemagne)	Marginal 10 240
TRANS/WP.15/2000/6 (Allemagne)	Marginal 2002(3) a)
TRANS/WP.15/2000/7 (Espagne)	Marginal 211 180
TRANS/WP.15/2000/8 (Allemagne et Espagne)	Marginal 10 500
TRANS/WP.15/2000/11/Rev.1 (Allemagne)	Marginaux 41 414(2) et 52 403(1)
TRANS/WP.15/2000/14 (Allemagne)	Marginal 91 105

b) Véhicules citernes

TRANS/WP.15/1999/15 (Allemagne)	Marginal 211 127
TRANS/WP.15/1999/33 (Italie)	Marginal 211 127
TRANS/WP.15/1999/48 (Allemagne)	Marginal 211 127
TRANS/WP.15/1999/49 (Allemagne)	Marginal 211 127
TRANS/WP.15/1999/51 (Allemagne)	Marginal 211 127
TRANS/WP.15/2000/4 (Allemagne)	Rapport du groupe de travail informel
TRANS/WP.15/2000/9 (Allemagne)	Marginaux 21x100 et 21x127(5)
TRANS/WP.15/2000/12 (AEGPL)	Marginal 21x233
TRANS/WP.15/161/Add.2	

c) Partie 9 de l'ADR restructuré

TRANS/WP.15/2000/15 (Italie)	Remaniement de la Partie 9
------------------------------	----------------------------

5. Sécurité dans les tunnels routiers

Le Groupe de travail souhaitera noter que le Comité des transports intérieurs a établi un groupe spécial multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels (groupe TRANS/AC.7), qui étudie également la question du transport des marchandises dangereuses dans les tunnels. Une première session a eu lieu à Genève les 10 et 11 juillet 2000, et les prochaines sessions sont prévues pour les 10 et 11 octobre 2000 et 19 et 20 mars 2001.

La documentation est disponible sur le site web de la division des transports www.unece.org/trans/main/itc/ac7.html. Le rapport de la première session est disponible sous la cote TRANS/AC.7/2. Certaines délégations ont informé le secrétariat qu'elles souhaiteraient faire une présentation des activités en cours au niveau international dans ce domaine.

6. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Le Groupe de travail souhaitera éventuellement noter qu'une conférence diplomatique a adopté un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures le 25 mai 2000.

Le rapport de la Conférence a été diffusé sous la cote ECE/TRANS/ADN/CONF.10.

L'Acte final de la Conférence, la résolution adoptée par la Conférence et le texte de l'Accord et du Règlement y annexé ont été reproduits sous la cote ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1 (et TRANS/WP.15/AC.2/5 et -/Corr.1 pour les annexes A, B.1 et B.2 du Règlement annexé).

Le Groupe de travail notera que conformément à la résolution adoptée par la Conférence, déjà approuvée en principe par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/133, par. 87) la réunion d'experts sur les Prescriptions européennes relatives au transport des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (WP.15/AC.2) deviendra dès 2001 une Réunion commune du Groupe de travail et des experts de la Commission centrale pour la navigation du Rhin et de la Commission du Danube, pour donner suite à cet Accord en attendant son entrée en vigueur.

L'Accord a pour l'instant été signé par six pays (Allemagne, Bulgarie, Croatie, Italie, République tchèque et Slovaquie) sous réserve de ratification.

7. Programme de travail

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

8. Elections

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail élira un Président et un Vice-Président pour 2001.

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixante-neuvième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

[Empty box for meeting title]

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

[Empty box for delegation/organization]

Participant: Nom M. Mme Melle

[Empty box for name]

Prénom

[Empty box for first name]

Catégorie de participation

Chef de la délégation	Observateur (organisation)
Membre de la délégation	ONG
Observateur (pays)	Autre
.....
.....
Participation du / au	
du	au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

[Empty box for official occupation]

No de passeport :

[Empty box for passport number]

Valable jusqu'au :

[Empty box for validity date]

No de téléphone officiel :

[Empty box for official phone number]

No de télécopieur (Fax) :

[Empty box for official fax number]

Adresse E-mail :

[Empty box for official email address]

Adresse officielle permanente :

[Empty box for permanent address]

Adresse à Genève :

[Empty box for Geneva address]

Accompagné par son conjoint

Oui

Non

Nom du conjoint

[Empty box for spouse name]

Prénom

[Empty box for spouse first name]

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

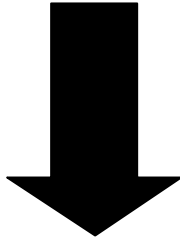
Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines



Security ID
Section Entry

DOOR 1
SAFI

Entry for
authorized
persons only
on foot

DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO VII

DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3

**ENTRY/EXIT CARS
AND PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE
B**

DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII

LA PELOUSE

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY

